



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2311-0073/0066/0030 (corr. : Th. Bogaert)

Réf. NOVA : PdGMultif/SVW

Réf. CRMS : AA/BDG/UCL30038_674_PGP_Buysdelle_Verrewinkel_LatourdeFreins_Kinsendael_Kriekenput

Bruxelles, le 14/06/2021

Objet : UCCLE. Elaboration d'un Plan de gestion mixte nature/patrimoine (phase 1) relatif aux Bois de Buysdelle, Bois de Verrewinkel, Domaine de Latour de Freins et Kinsendael-Kriekenput, en application des art. 242/3 et 242/4 du Cobat.

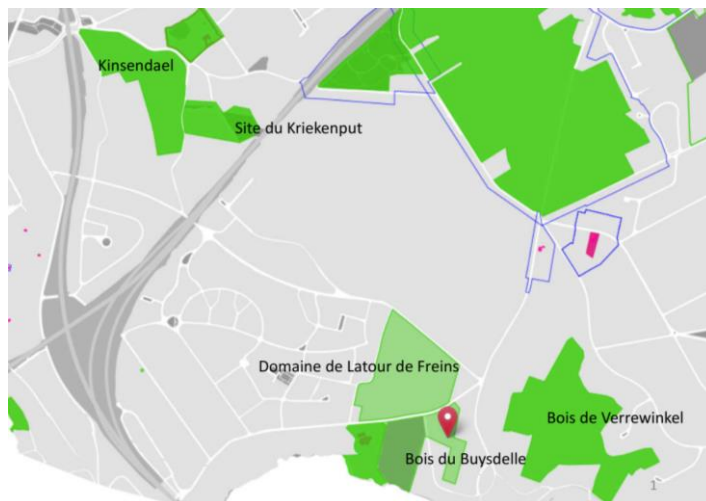
Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 06/05/2021, nous vous communiquons l'avis favorable assorti de recommandations émis par notre Assemblée en sa séance du 02/06/2021 sur la proposition d'établir un plan de gestion patrimoniale selon les dispositions de l'article 242/3 et 242/4 du Cobat.

ÉTENDUE DE LA PROTECTION

Ces 5 sites Natura 2000 sont classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde.



La proximité géographique de ces 5 sites (extr. de Brugis)

En date du 19 juillet 1990, le site du Bois de Verrewinkel a fait l'objet d'un arrêté de l'exécutif de la Région de Bruxelles-Capital de classement comme site.

En date du 17 juin 1993, le site du Kinsendael a fait l'objet d'un arrêté de l'exécutif de la Région de Bruxelles-Capital de classement comme site.

En date du 28 avril 1994, le site du Kriekenput a fait l'objet d'un arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capital de classement comme site.

1/5

En date du 12 février 1998, le site du Bois de Buysdelle a fait l'objet d'un arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capital pour l'inscription du site sur la liste de sauvegarde.

En date du 17 septembre 1998, le site du Domaine de Latour de Freins a fait l'objet d'un arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capital pour l'inscription du site sur la liste de sauvegarde.

CONTEXTE

Situés aux confins de la commune d'Uccle, ces sites très proches géographiquement présentent des similitudes quant à leur composition : il s'agit de massifs boisés semi-naturels pour les sites du bois de Buysdelle, du bois de Verrewinkel et du Domaine de Latour de Freins, tandis que les sites du Kinsendael-Kriekenput présentent un habitat de forêt alluviale. Leur gestion est assurée par Bruxelles Environnement (BE). Notons que pour le domaine de Latour de Freins, la gestion par BE se limite à la partie arborée du parc, le bâtiment et ses abords sont du ressort de gestion de l'école.

Le Bois de Verrewinkel : entièrement enclavé entre des jardins privés le long des avenues du Gui, Dolez et des Muses, le bois de Verrewinkel constitue une splendide hêtraie de 15 ha, probablement plantée voici 200 ans. Bien que n'ayant jamais fait partie du massif sonien, le bois de Verrewinkel est l'un des derniers vestiges de la forêt charbonnière, la chênaie à hêtres, à charmes ou à bouleaux qui couvrait au début de notre ère tout le centre du pays. Le bois a d'ailleurs subi le même traitement sylvicole que le reste de la forêt de Soignes, puisque la plus grande partie de son étendue est couverte d'une superbe futaie de hêtres de près de 200 ans, d'origine artificielle. Le bois, de forme très irrégulière, est constitué d'un plateau culminant à 110 m, entrecoupé de profonds ravins descendant jusqu'à 85 m.

Le Bois de Buysdelle : d'une superficie de 4 hectares 42 ares, ce site présente des milieux écologiques du plus haut intérêt, comme la présence de nombreux arbres de grande taille, un beau peuplement de hêtres, de nombreux mélèzes ainsi qu'une intéressante population de chênes essentiellement situés dans le bas du vallon. A cet endroit, près du ruisseau, croît un chêne remarquable de 4,4 m de circonférence. Ce bois comprend en sa partie centrale un vallon fort encaissé couvert d'une hêtraie qui laisse place dans sa partie supérieure à une vaste clairière. La partie basse du site présente une végétation adaptée aux conditions humides dues à de nombreuses sources et à un ruisseau.

Le Domaine de Latour de Freins : cette vaste propriété boisée de 8 hectares 47 ares est actuellement occupée par la Bogaerts International School. L'essentiel du site est boisé et peuplé de nombreux arbres de taille remarquable, parmi lesquels de beaux frênes, érables, saules, chênes, châtaigniers, platanes et chênes rouges d'Amérique. Une vaste clairière, préservée au centre du domaine, a été partiellement utilisée comme verger. Le site présente un relief vallonné dont il a été tiré parti dans l'aménagement originel. De récents travaux de terrassement ont légèrement perturbé cette composition mais elle conserve malgré tout une réelle valeur esthétique. Le château Latour de Freins trône au centre de la propriété. De style éclectique d'inspiration classique, ce dernier fut dessiné par l'architecte Henri Maquet en 1899. Le parc entourant l'école, créé en partie au dépend du massif boisé, est dû à Louis Fuchs en 1901.

Le Kinsendael : ce bois marécageux de 6,5 ha, situé entre les rues Engeland et du Roseau à Uccle, face au site classé du Paepenkaasteel, a été érigé en réserve naturelle régionale en 1989. Résidence de l'ancien ministre et chef du Parti catholique Charles Woeste de 1875 à 1922, le domaine du Kinsendael fut vendu au brasseur Van Cuyt, avant d'entrer dans le patrimoine de la Compagnie immobilière de Belgique en 1960. L'abandon du parc et la démolition du château provoquèrent, bien involontairement, la création de l'un des plus prestigieux sites semi-naturels bruxellois. C'est que, bénéficiant de la présence de nombreuses sources d'eau pure et du passage du Groelstbeek, affluent du Geleytsbeek, une flore spécifique des milieux humides s'y est développée, à l'ombre des grands arbres de l'ancien parc. On y recense actuellement près de 150 espèces végétales, soit 10% de la flore belge. Certaines d'entre elles, surtout des arbres, sont remarquables par leur intérêt botanique ou monumental. On citera le tulipier, le chêne des marais, le noyer noir ou encore le marronnier à petites fleurs. Parmi les plantes herbacées, on note une trentaine d'espèces propres aux milieux marécageux, dont certaines sont en très forte régression

en Brabant : cardamine amère, crépis des marais ou mercuriale vivace. On y relève des communautés végétales tout à fait remarquables, comme :

- l'aulnaie marécageuse (celle du Kinsendael est probablement la plus typique de la Région bruxelloise et la plus riche floristiquement) ;
- la saulaie marécageuse à saule blanc ;
- la roselière à phragmite ;
- la magnocariçaie à laîche des marais et épilobe hérissée.

Le Site du Kriekenput : voisin du Kinsendael, le Kriekenput se distingue par son relief mouvementé organisé de part et d'autre du ruisseau du Groelstbeek, affluent du Geleytsbeek. Les talus qui bordent ce ruisseau, forts raides dans la partie septentrionale du site, sont colonisés par une végétation semi-naturelle dense dominée par l'érable sycomore et le saule, accompagnés par de nombreux ormes et sureaux. Outre les espèces typiques des zones humides associées aux ruisseaux et sources comme le populage des marais, la petite berle et l'iris jaune des marais, le sous-bois abrite une importante population de cardamine amère, espèce fort rare en région bruxelloise. Les parties hautes, moins humides, comprennent le cortège habituel des plantes de sous-bois comme le gouet tacheté, la ficaire, la moscatelline et l'anémone Sylvie.

La partie haute du site borde le cimetière du Verrewinkel et comprend une exceptionnelle aulnaie marécageuse ponctuée de zones d'eau libre, de sources et d'intéressantes criques de suintements abritant une population de prêle géante, peu commune. S'y trouvent également de nombreux oiseaux dont certains sont assez rares comme le gros-bec, la chouette hulotte, le loriot, etc.

DEMANDE

Le gestionnaire des lieux (BE), souhaite élaborer un Plan de Gestion mixte (nature et patrimoniale) pour l'ensemble des sites afin d'en faciliter l'entretien et de dispenser de permis d'urbanisme l'essentiel des interventions. Leur gestion à but conservatoire a déjà permis d'engranger de beaux résultats, tant sur le plan du patrimoine paysager que naturel :

- les bois de Verrewinkel et de Buysdelle sont gérés de la même façon que la Forêt de Soignes, on peut voir les deux sites comme des extensions de celle-ci. Cette gestion permet d'offrir un paysage similaire à la Forêt de Soignes à petite échelle ;
- BE travaille au maintien de la hêtraie cathédrale du Bois de Verrewinkel ;
- les différents sites participent activement au maillage vert bruxellois, essentiel à la bonne préservation de la biodiversité locale ;
- tels que gérés actuellement, les sites offrent des habitats propres au développement de la faune indigène ;
- les sites du Kinsendael-Kriekenput présentent une régénération naturelle impressionnante grâce à une gestion minimaliste. Cette gestion implique un taux de bois mort laissé sur site bien supérieur au seuil recommandé. Il s'agit d'une réelle opportunité pour le développement de la biodiversité locale ;
- le maintien du caractère boisé du Domaine de Latour de Freins garantit une participation active au maillage vert bruxellois ;
- sur le site du Kinsendael, des mesures conservatoires spécifiques sont prévues pour assurer la conservation des arbres remarquables et des quelques artefacts (rocaille, pont métallique) subsistant de l'ancien parc ornemental.

AVIS DE LA CRMS

La demande de développer un plan de gestion mixte (nature et patrimoine) pour ces 5 sites est pertinente et justifiée. ***La CRMS s'en réjouit et se prononce donc favorablement sur l'intérêt d'établir un tel plan*** qui devrait permettre de développer une vision d'ensemble et un cadre de travail clair et précis, facilitant la prise de décisions et la mise en œuvre d'actions pour la préservation et la valorisation des sites. Cependant, elle insiste sur la nécessité de traiter chacun des 5 sites de manière spécifique en créant

un cahier particulier propre à chacun des lieux. Elle souligne également le nécessaire équilibre à trouver entre les volets nature et patrimoine.

Concrètement, pour mener à bien ce projet de plan, nécessitant de conjuguer vision stratégique et études, la Commission ***assortit son avis favorable des recommandations suivantes.***

Afin de réaliser ce plan de gestion, **les études et les documents suivants** devront être utilisés ou élaborés, afin de se faire une idée précise de la situation actuelle des sites et de formuler les options de gestion :

- Etudes réalisées par BE pour la préparation du plan de gestion nature ;
- Etude historique (site par site, mais également avec une vision de l'histoire de l'ensemble de cette partie d'Uccle) ;
- Etude faunistique : synthèse des observations collectées sur Observation.be, ... ;
- Etude phytosociologique (végétation et relevés) comprenant également un relevé des arbres isolés (et/ou remarquables) ;
- Un ensemble de plans (en haute résolution) où doivent figurer les limites de classement et de la RN ;
- La liste des zones et des points exclus du PGPN (mobilier, partie non boisée du Domaine de Latour de Freins et la Ferme de Saint Eloy) ;
- Etude complémentaire de l'inventaire des rocailles pour le Kinsendael (position, état).

Les **points suivants, au minimum**, figureront dans le plan de gestion :

- détermination des règles de gestion sur l'ensemble des sites et pour chaque unité de gestion ;
- définition des objectifs de conservation (nature et patrimoine) ;
- définition des critères d'identification des zones prioritaires d'intervention ;
- cartographie précise de chacune des unités de gestion soumise à intervention et des secteurs à convertir (carte des objectifs) ;
- détermination des règles de sécurité (abords des axes routiers, fréquentation des chemins, propriétés connexes aux sites boisés, ...)

Les **objectifs** du Plan de gestion mixte, visant à garantir la préservation et la valorisation des sites sur la durée, ont pour objet :

- a. Préserver « l'unité dans la diversité » :** l'objectif de ce plan de gestion est de préserver durablement ces sites tout en améliorant la qualité des habitats en place, c'est à dire en veillant à en augmenter sa biodiversité, et en permettant l'accueil du public sur les chemins accessibles.

Au niveau de la conservation de la valeur patrimoniale, le plan de gestion visera à maintenir ces sites de la manière suivante :

- garantir réellement la préservation, la restauration par replantation et la gestion du faciès de hêtraie cathédrale. Et ce même s'il y a une part de risque à prendre en fonction d'une éventuelle évolution locale/globale du climat ;
- là où les conditions ne semblent plus réunies pour garantir durablement la présence du hêtre, proposer la restauration du massif par la création de plantations "cathédrales" basées sur une autre espèce nécessairement indigène, ceci afin de garantir qu'une part très significative du massif conserve une typologie de forêt cathédrale ;
- veiller à développer des peuplements mélangés afin de favoriser la résilience du milieu et accroître un autre type de biodiversité ;
- proposer un régime de renouvellement des plantations particulièrement long (au-delà de la simple maturité des arbres) afin de favoriser la présence d'arbres âgés sénescents susceptibles d'abriter l'importante population de chauves-souris présente dans le massif et dont la présence à motivé, en partie du moins, l'inscription de ce site dans le réseau Natura 2000 ;
- établir un inventaire des arbres remarquables et d'en assurer le suivi au sein de l'ensemble du peuplement (suivi des arbres inventoriés mais également nouvelles campagnes visant à repérer les nouveaux candidats) ;

- proposer des mesures de gestion efficaces visant à la conservation du plan d'eau présent sur les sites du Kinsendaël et du Kriekenput ;
- établir ce plan de gestion en tenant compte des données paysagères et donc de mettre en valeur les vues « sur et depuis » le site tout en préservant la quiétude.

Au niveau de la conservation de la valeur naturelle du site, le plan de gestion visera à maintenir celui-ci de la manière suivante :

- conserver des superficies existantes des habitats présents et de leur qualité ;
- conserver des éléments naturels ponctuels et linéaires tels que haies vives, arbres isolés, ruisselets et points d'eau ;
- améliorer qualitativement les habitats et espèces inféodées visant à leur pérennité dans la durée et à leur diversification autant que possible.

Pour atteindre ce double objectif patrimonial et naturel, une plus grande diversité de structure est recherchée dans les peuplements forestiers en cherchant à favoriser :

- des strates arbustive et herbacée bien développées ;
- une structure en mosaïque avec un bon mélange de classes d'âge et d'essences caractéristiques ;
- une quantité de bois mort suffisante (sur pied comme au sol).

b. Les conséquences du classement

Le classement a comme conséquence que la pérennité de ce patrimoine doit être garantie, et ce avec le soutien de l'autorité publique, c.à.d. la Région de Bruxelles-Capitale. La conservation de ce patrimoine immobilier, dans le sens large, peut varier entre l'entretien, l'amélioration, le remplacement d'éléments ou la restauration de la situation d'origine.

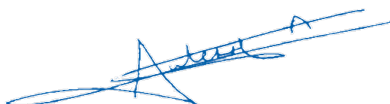
Le présent plan de gestion devra donc concilier la double exigence de restaurer le bien classé tout en améliorant la valeur patrimoniale scientifique, c'est à dire sa biodiversité globale. Ces deux exigences ne sont pas antagonistes mais nécessitent une approche très fine.

c. Déterminer clairement les limites géographique du plan de gestion

Concernant le domaine de Latour de Freins, comme indiqué ci-dessus, le site est actuellement occupé par la Bogaerts International School. Celle-ci gère les parties non-boisées et le bâtiment du domaine. Le plan de gestion sera l'occasion de déterminer si toute l'emprise du site est à considérer pour la gestion à long terme ou uniquement les parties boisées.

Pour conclure, la CRMS encourage l'élaboration d'un plan de gestion mixte pour les sites précités. Elle se tient à la disposition de la DPC et du demandeur pour accompagner le processus d'élaboration de celui-ci.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. à tbogaert@urban.brussels , restauration@urban.brussels ;
mbadard@urban.brussels ; bdeghellinck@urban.brussels ; crms@urban.brussels

cvandersmissen@urban.brussels ;